



Assemblée constituante
Présidence
Case postale 3919
1211 Genève 3

A Mesdames et Messieurs
les représentants des médias

Genève, le 2 octobre 2009

Communiqué de presse

L'Assemblée constituante se déclare choquée par le refus de la commission des finances du Grand Conseil genevois de voter sa demande de crédit complémentaire, et juge son attitude déloyale. En effet, la coprésidence de l'Assemblée constituante, sur mandat du Bureau, avait rencontré la commission des finances à la fin de l'été et avait accepté de chercher des économies à hauteur de 10 % pour son budget 2009. Le processus était en bonne voie, ce qui rend cette décision d'autant plus incompréhensible. L'Assemblée constituante s'inscrit donc en faux contre le fait que la commission des finances justifie son refus par la formule « en l'absence de toute réponse positive ».

Il convient de rappeler que la loi constitutionnelle instituant l'Assemblée constituante lui permet de s'organiser comme elle l'entend. Elle a respecté à la lettre les lois et règlements qui la concernent, en toute transparence. Elle déplore que la commission des finances du Grand Conseil s'ingère dans son fonctionnement, remettant en cause des postes budgétaires qui ont été définis de manière démocratique par l'Assemblée constituante et qui sont conformes à la loi constitutionnelle votée par le peuple.

L'Assemblée constituante déposera la semaine prochaine une demande de crédit complémentaire, reflétant objectivement l'état de ses comptes, ainsi que la projection à fin 2009 (conformes aux documents remis au président de la commission des finances jeudi 1^{er} octobre). Les difficultés liées au début de son installation amènent en effet à un crédit non dépensé équivalent à environ 14 % par rapport à ce qui apparaissait dans le budget.

Enfin, l'Assemblée constituante souhaite simplement rappeler que les coûts moyens annuels d'un constituant s'élèvent pour 2009 à CHF 50'000, comparativement à ceux d'un député du Grand Conseil, qui s'élèvent à CHF 110'000.

Pour la Présidence :

Thomas Büchi
Coprésident

Marguerite Contat Hickel
Coprésidente

Christiane Perregaux
Coprésidente

Jacques-Simon Eggly
Coprésident

Contacts: M. T. Büchi au 079 213 54 67 ou Mme M. Contat Hickel au 079 275 04 78.

Annexe : lettre de l'Assemblée constituante au président de la commission des finances du Grand Conseil du 7 septembre 2009



finances

Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Commission des finances
du Grand Conseil de la République
et canton de Genève
2 rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3970
1211 Genève 3

PR/SF

A l'attention de Monsieur Pierre Weiss,
Président

Genève, le 7 septembre 2009

Exercice budgétaire 2009 - demande en autorisation de crédit supplémentaire de l'Assemblée constituante

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à l'audition par votre Commission de M. Thomas Büchi, coprésident, en date du 26 août dernier.

Lors de sa séance du 31 août, le Bureau a été informé de la teneur de la discussion et notamment de vos propositions visant à réduire le budget de fonctionnement dans une fourchette comprise entre 5 et 15% selon les déclarations des différents commissaires.

Vous n'ignorez pas que toute modification de notre budget doit suivre une procédure impliquant la soumission d'un nouveau projet à notre Assemblée plénière, et ce avant même de vous soumettre des propositions allant dans le sens que vous demandez. Un tel processus est long et n'offre aucune assurance de pouvoir conclure dans un délai raisonnable.

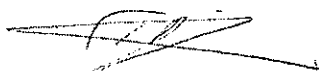
En effet, à ce jour, le seul projet de budget légitime au sens de nos dispositions réglementaires est celui voté le 28 mai. Comme l'exposé des motifs remis en juin à votre Commission le détaille, nous avons dû tenir compte dans ce budget de différents paramètres liés à notre installation et au démarrage de nos activités.

S'agissant du premier exercice, sans repères complets, il est donc vraisemblable que les postes ne seront pas totalement utilisés. Par exemple, certains postes d'équipements prévus au budget de fonctionnement seront finalement imputés sur les crédits d'investissements déjà votés, par ailleurs revus à la baisse depuis les prévisions initiales du DI.

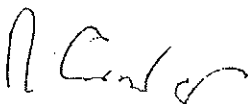
De même, l'absence de soutien logistique pour la mise sur pied de notre Secrétariat et de nos infrastructures a entraîné des modifications dans la planification de nos activités opérationnelles qui n'ont pas pu démarrer au rythme souhaité. Nos projections sur la base du bouclage semestriel laissent donc augurer d'un non-dépensé dans les proportions évoquées lors de l'audition de M. Thomas Büchi le 26 août devant votre Commission. Notre gestion efficiente et économe nous permettra très certainement d'arriver en fin d'exercice à un bouclage comptable inférieur au budget, tout en respectant la mouture du budget voté par notre Assemblée le 28 mai.

Dans ce but, nous entendons procéder à une projection actualisée du non-dépensé qu'il est réaliste d'anticiper pour l'exercice 2009. Nous ne manquerons pas de vous en communiquer le résultat dans les meilleurs délais.

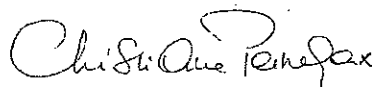
Espérant donc que cette démarche favorisera l'adhésion de la Commission des finances, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.



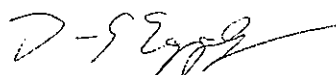
Thomas Büchi



Marguerite Contat Hickel



Christiane Perregaux



Jacques-Simon Eggly